



Journée des pros « Gestion des déchets »

Fanny et Lorena, Maîtres composteurs de la CCHA

L'article L 541-2 du Code de l'environnement prévoit que toute entreprise est **responsable de la gestion des déchets qu'elle produit ou détient, jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.**

**En Haute-Ariège,
combien de déchet un habitant
produit-il par an ?**





235 kg
/an/hab
en Ariège

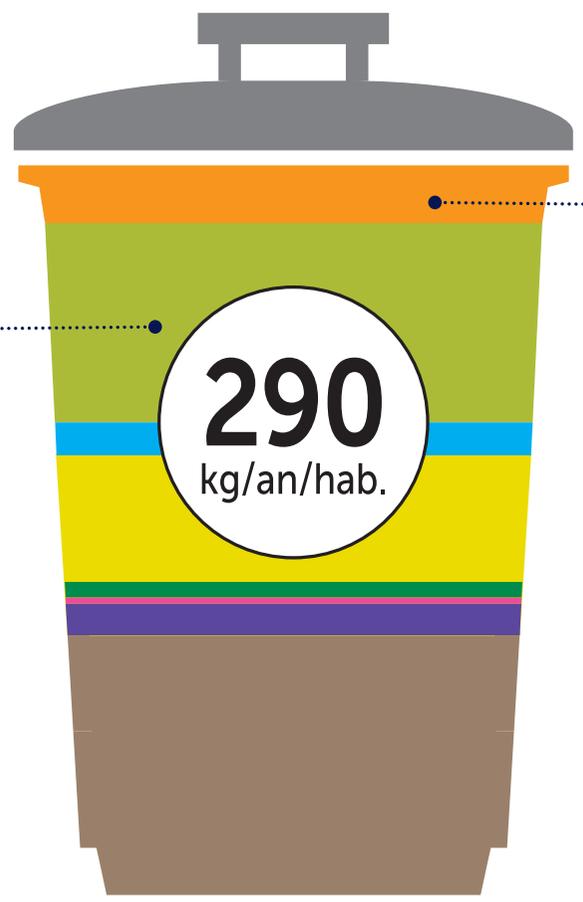
**Qu'est-ce qu'on trouve
dans la poubelle d'ordures
ménagères ariégeoise ?**

Emballages
recyclable
(carton, emballage plastique)

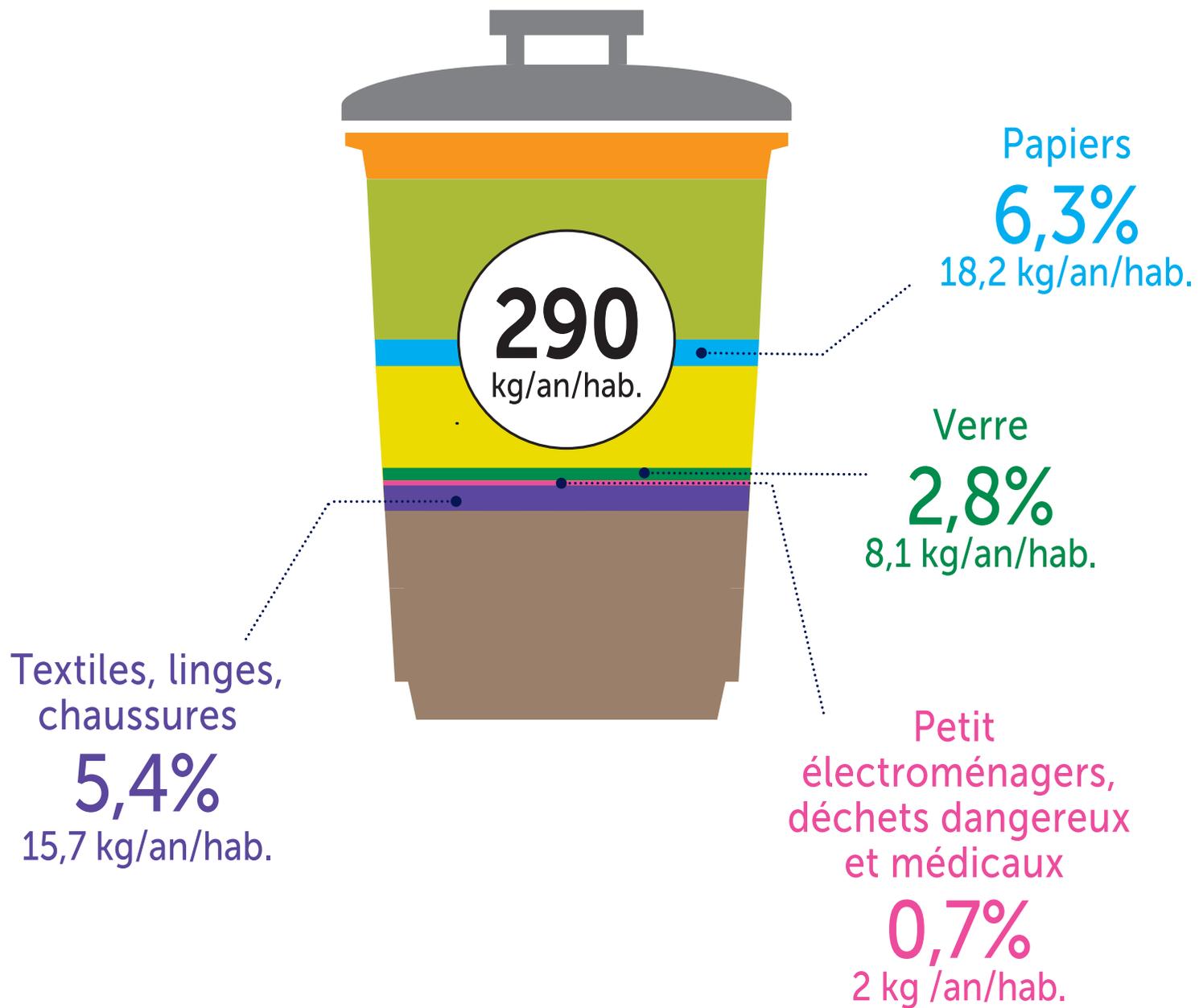
19,2%
55,7 kg/an/hab.



Biodéchets
22,3%
64,7 kg/an/hab.



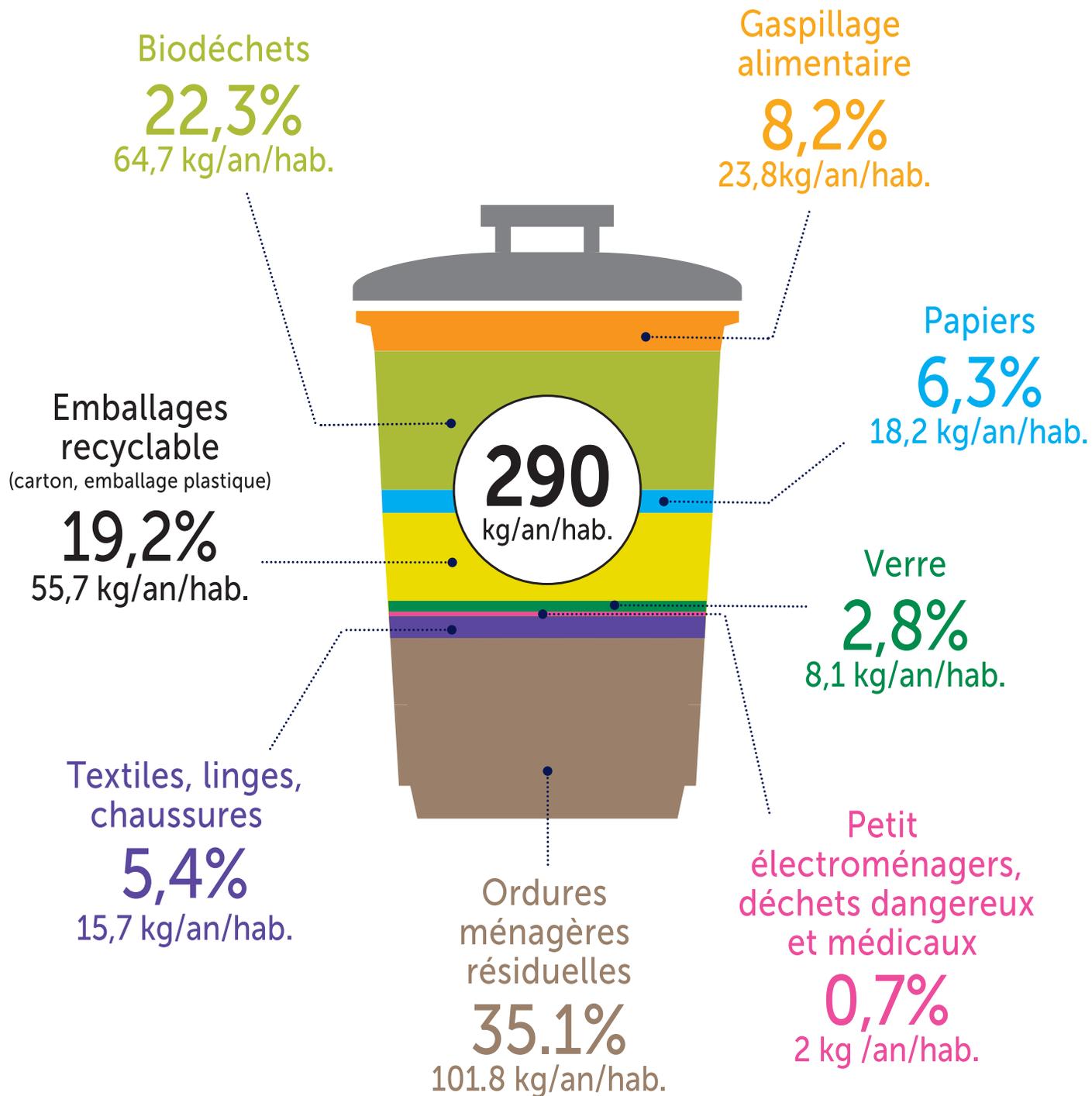
Gaspillage
alimentaire
8,2%
23,8kg/an/hab.





Ordures
ménagères
résiduelles

35.1%
101.8 kg/an/hab.



**Où partent nos ordures
ménagères une fois collectées ?**

Centre d'enfouissement (ISDND*) de Berbiac



Rappel des limites Berbiac :

- **42 000 tonnes /an** maxi autorisés jusqu'au 31 décembre 2026
- **40 000 tonnes /an** maxi autorisés jusqu'au 31 décembre 2030
- **36 650 tonnes /an** maxi autorisés jusqu'au 31 décembre 2039

Si les limites de stockage ne sont pas respectées, les déchets devront être externalisés vers d'autres lieux de traitement (en conséquent, il y aura une augmentation du coût de traitement).



Site de Berbiac à Manses (Ariège)

L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

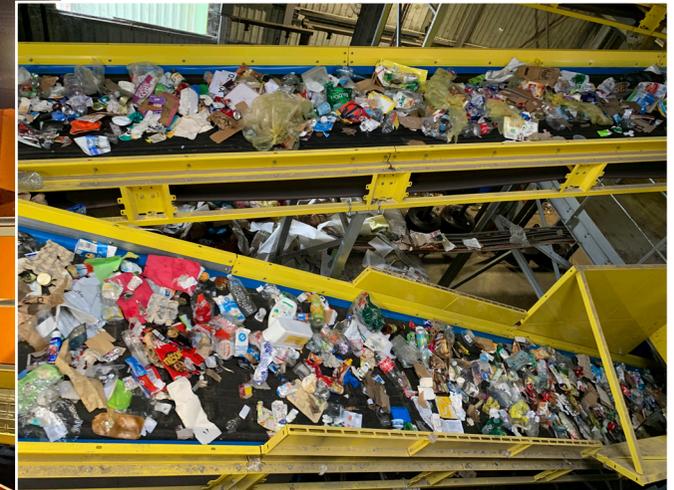
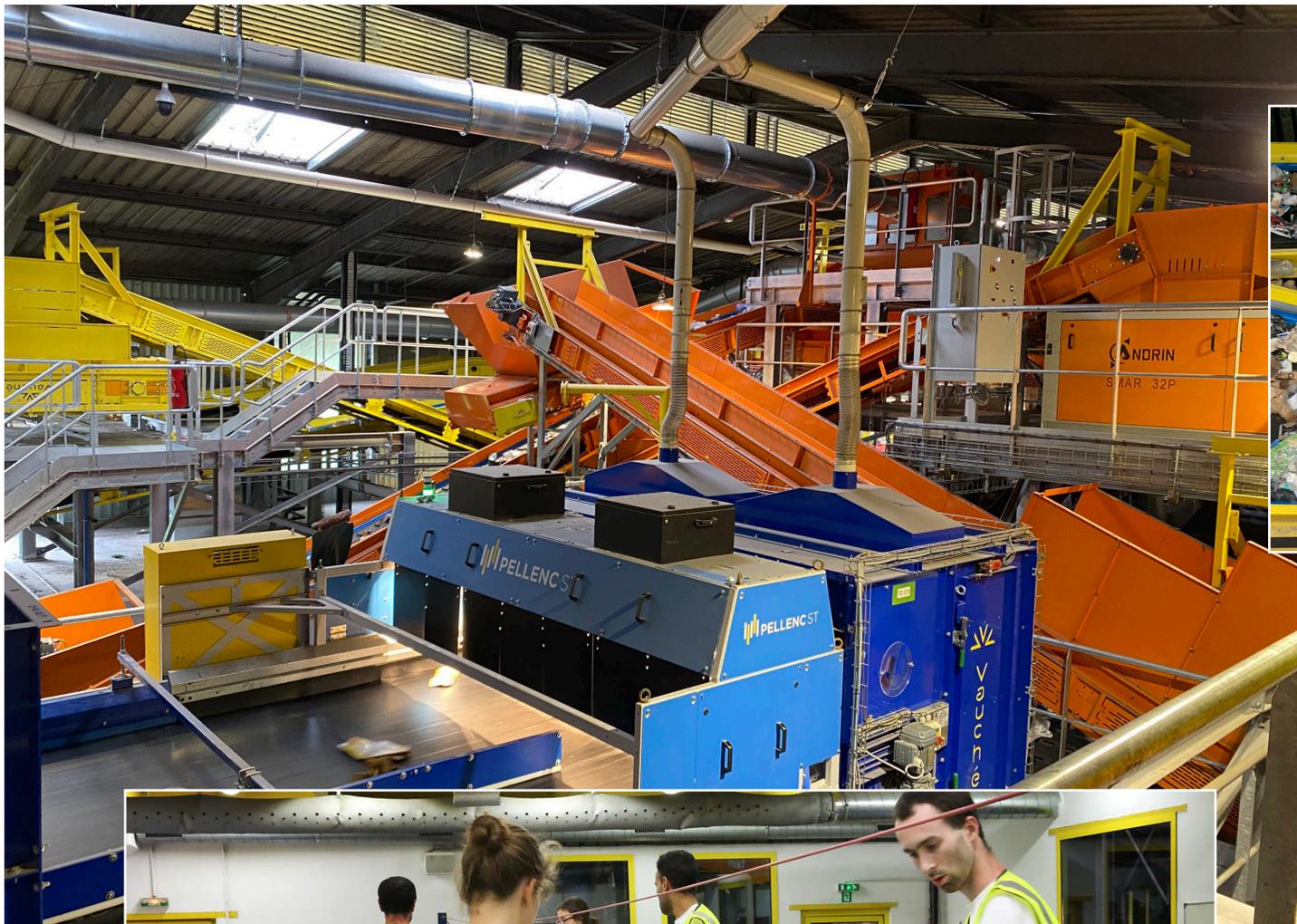
	2022	2023	2024	2025
Coût TGAP	40 €/t	51 €/t	58 €/t	65 €/t



*ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Où partent nos déchets triés ?

Centre de tri de Varilhes



**Alu, acier, carton, PETC...
sont triés et valorisés**

**Pourtant seulement
3 types de PETC sont
valorisables**

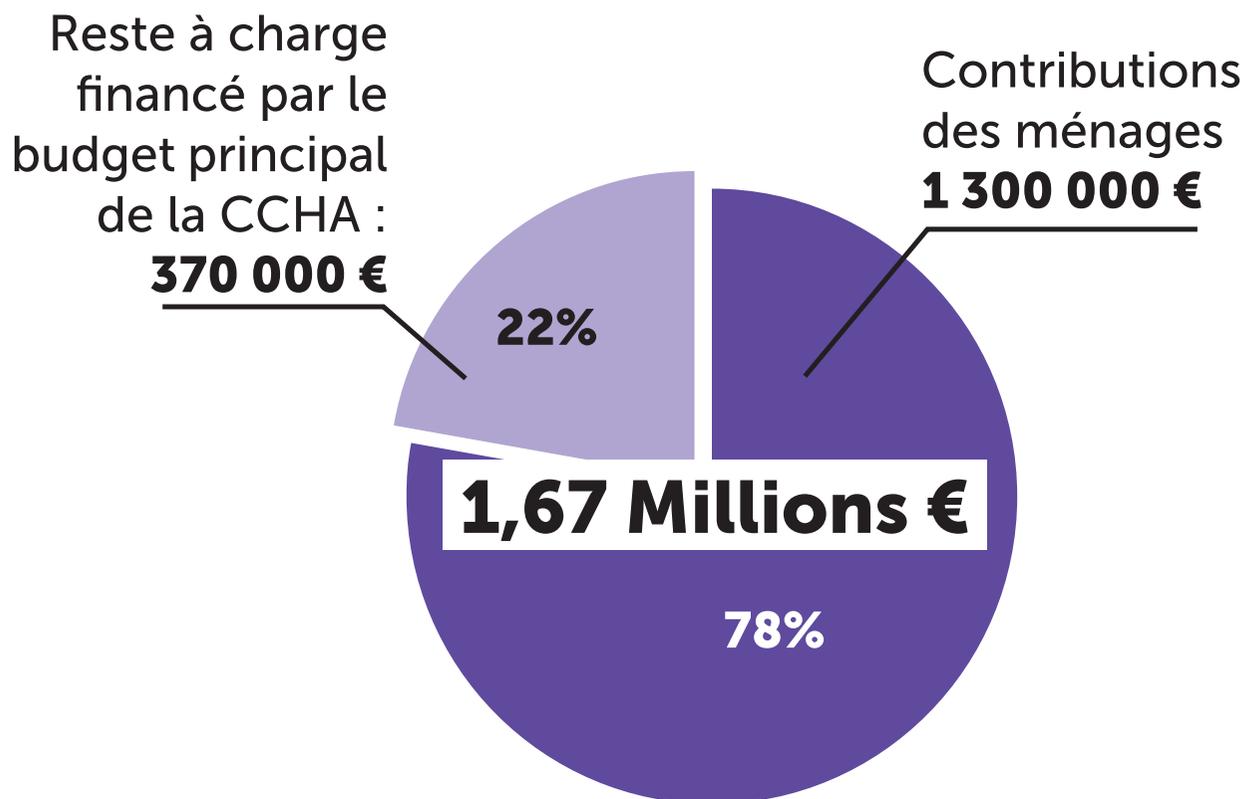
Financement du service de collecte des déchets (en 2022)

En Haute Ariège, la gestion des déchets est financée par :

> les contributions des habitants et assimilés (TEOM ou REOM) :

La collecte des déchets des professionnels est assimilée à celle des ménages.

> et par le budget principal de la communauté de communes



Le saviez-vous ?
La taxe (TEOM ou REOM) payée par les ménages devraient normalement financer 100% du service !

flux de déchets		Secteur Vallée d'Ax	Secteur Donezan	Secteur Auzat-Vicdessos
	ORDURE MÉNAGÈRE	en bac de regroupement et en borne d'apport volontaire 	en bac de regroupement et en borne d'apport volontaire 	en bac de regroupement 
	EMBALLAGES	Sacs translucides et bacs en points de regroupement 	Borne d'apport volontaire 	Sacs translucides collecte en porte à porte 
	PAPIERS	Borne d'apport volontaire 		
	VERRE	Borne d'apport volontaire 		
	CARTONS (pros)	cage grillagée		
	BIODÉCHETS	Sites de compostage partagé dans certaines communes et vente de composteurs individuel aux particuliers 		
	DÉCHETS VERTS	Jusqu'au 23 avril 2024 (Sur Albiès, Pech, Aston, Unac, Luzenac, Lassar, Vèbre, Garanou, Urs, Les Cabannes, Château Verdun, Bouan) collecte sur en sacs et fagots, ou gestion par les mairies, ou pas de service	Kiosque à broyat ou gestion par les communes	
	ENCOMBRANTS	Sur rendez-vous, à la demande. Collecte en porte à porte.		

**ORDURE
MÉNAGÈRE****EMBALLAGES****PAPIERS****VERRE****CARTONS (pros)****Point d'apport volontaire**

en bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées

sites de compostage partagé dans les communes / vente de composteurs individuels aux particuliers /
Projet de collecte des biodéchets des pros**BIODÉCHETS**le broyat est
utilisé pour
alimenter les
composteurs
partagés**Kiosque à broyat****ENCOMBRANTS**

Sur rendez-vous, à la demande. Collecte en porte à porte (pas de changement)

En tant que professionnel, je suis soumis à plusieurs réglementations pour réduire ma production de déchets !

La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) vise à atteindre 5 grands objectifs :

- Sortir du plastique jetable
- Développer le réemploi et le recyclage des déchets
- Lutter contre le gaspillage
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

Quel calendrier ? Loi antigaspillage

2020

Interdiction de vendre des **gobelets et assiettes jetables** en plastique et des coton-tiges

2021

Interdiction des **pailles**, des **couverts** et des **touillettes** en plastique à **usage unique**.

Interdiction de distribuer des **bouteilles en plastique gratuitement** dans les entreprises.

Application d'un indice de **réparabilité** sur les appareils électriques et électroniques.

Favoriser l'utilisation de **pièces détachées**.

Mise en place d'un **bonus-malus** pour encourager les produits respectueux de l'environnement.

2022

Interdiction d'utiliser des **emballages en plastique pour les fruits et légumes** de moins de 1,5 kg et pour les sachets de thé.
Interdiction de vendre des **pots à glace en plastique** et des boîtes en **polystyrène expansé**.

2023

Harmonisation de la couleur de corbeille de tri et adoption d'un logo unique. La présence du logo «Triman» sera obligatoire. Pour qu'il n'y ait aucun doute possible, le logo sera accompagné d'une information sur le **geste de tri à effectuer.**

Interdiction d'imprimer systématiquement les **tickets de caisse.**

Interdiction d'utiliser de la **vaisselle jetable dans les fast-foods** pour les repas servis sur place.

2024

Obligation de trier à la source les biodéchets des ménages et de toute les entreprises.

2025

100% des plastiques doivent être recyclés.

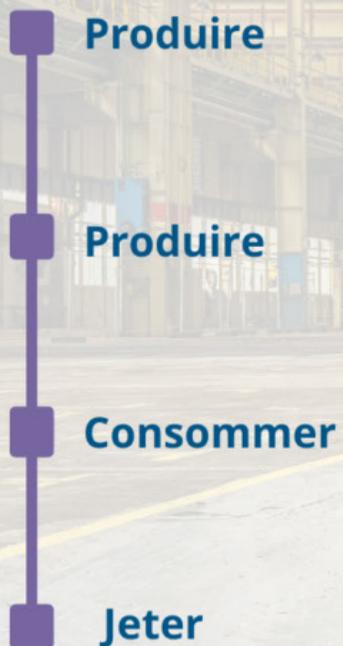
2030

Réduction de **50%** des bouteilles plastiques commercialisées.

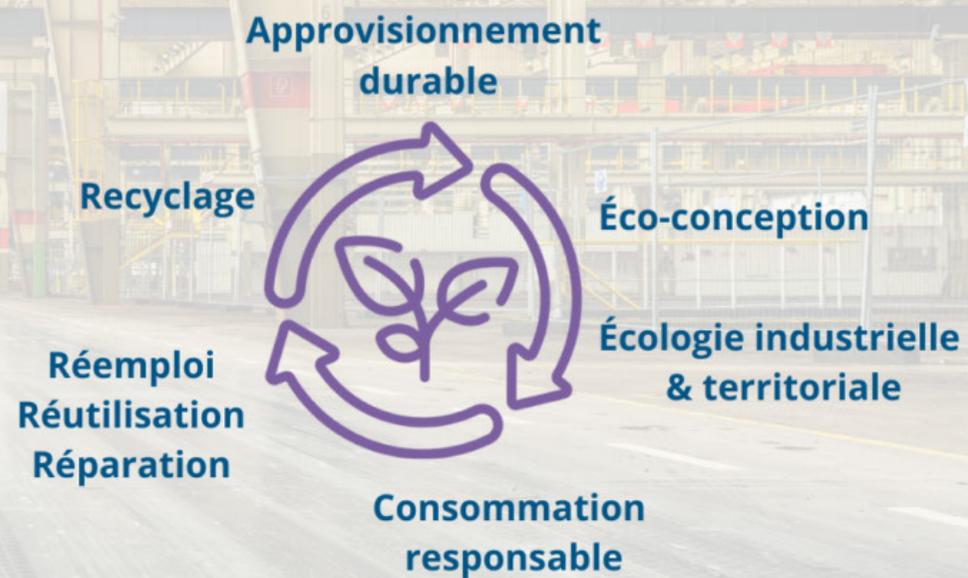
2040

Fin du plastique à usage unique.

Économie linéaire



Économie circulaire



Quiz

Est-ce qu'un restaurant peut refuser un doggy bag ?



NON

Les restaurateurs seront tenus de proposer des contenants réutilisables ou recyclables, payants ou gratuits, pour que les clients puissent rentrer avec les restes de leurs repas.

(Loi Agriculture et alimentation 2018 - Obligation depuis juillet 2021)

Pour quels Labels pourriez-vous candidater pour valoriser vos actions de réduction des déchets ?



Le plastique c'est fantastique...

Ils se recyclent :

a/ tous ?

b/ à l'infini ?

c/ seulement certains types de PET ?

Pour limiter la production de déchets dans mon food truck, j'opte pour de la vaisselle...

a/ ... en carton, c'est recyclable !

b/ ... en plastique, c'est moins cher !

c/ ... en bambous, c'est compostable !

d/ ... lavable, c'est réutilisable !

Que faites-vous dans votre établissement pour sensibiliser vos clients à la réduction des déchets ?

Que faites-vous dans votre établissement pour atteindre le zéro plastique jetable d'ici à 2040 ?

Que faites-vous dans votre établissement pour gérer vos biodéchets ?



Comment bien gérer vos biodéchets

Fanny et Lorena, Maîtres composteurs de la CCHA

Vous avez dit biodéchets ?

Organiques et biodégradables, les biodéchets comprennent les **déchets verts**, et ceux issus des **déchets de cuisine et de table (DCT)**.

Les DCT quelle que soit leur nature (végétale, animale, crue, cuite) sont considérées comme des **SPAn C3** (sous-produit animaux de catégorie 3).

Nous sommes donc toutes et tous concernés par leur tri !



Plusieurs classifications de SPAn (sous-produit animaux)

Haut risque sanitaire		Faible risque sanitaire
SPAn C1	SPAn C2	SPAn C3
cadavres chiens, ruminants, risques vache folle et autres maladies, DCT provenant de transports internationaux	lisier et cadavres d'élevage, DCT en décomposition, poussins morts dans l'œuf, fœtus, C3 «pas frais», matières stercoraires (contenu de l'appareil digestif)	déchets de cuisine et table, anciennes denrées, lait, œuf, sources provenant d'animaux aptes à l'abattage (sang, viande, plumes, graisses, cuirs, peaux, os...)
Incinération	Stérilisation puis méthanisation > digestat	> méthanisation > digestat > compostage de proximité



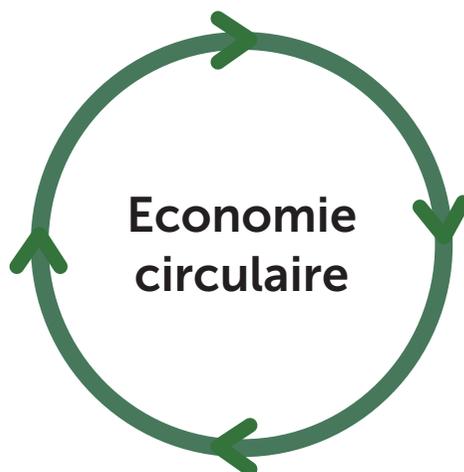
La réglementation en faveur d'un changement des pratiques

Loi AGECE* (2020) : Obligation du tri à la source des biodéchets pour tous les usagers au 1^{er} janvier 2024

PAC et OFB : La taille des haies est déconseillée du 16 mars au 15 août pour les particuliers (jusqu'au 31 juillet pour les exploitants agricoles) = période de nidification des oiseaux.**

Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD Occitanie) :

- Objectif de réduction des biodéchets dans les OMr de **-50%** en 2025 par rapport à 2015.
- Objectif de réduction des déchets verts à traiter de **-20% en 2025 et -25% en 2031** (par rapport à 2015) en limitant la prise en charge par le service public de collecte/déchèterie et en proposant des alternatives.



Loi LTECV (2015) :

- Donne l'objectif national de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) pour aller vers **une économie circulaire.**
- Donne les objectifs à atteindre en matière de réduction des biodéchets et déchets verts au niveau national.

Interdiction de brûler les déchets verts

(Règlement sanitaire départemental (art.84 et circulaire du 18 novembre 2011) : passible de 450€ d'amende (art 131-13 du code pénal)

*Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire

**Office Français de la Biodiversité

*** Loi de transition Energétique pour la Croissance Verte

**Quelles solutions
pour gérer les biodéchets
dans votre entreprises ?**

Achat/location d'un **DIGESTEUR** (solution de compostage anaérobie)



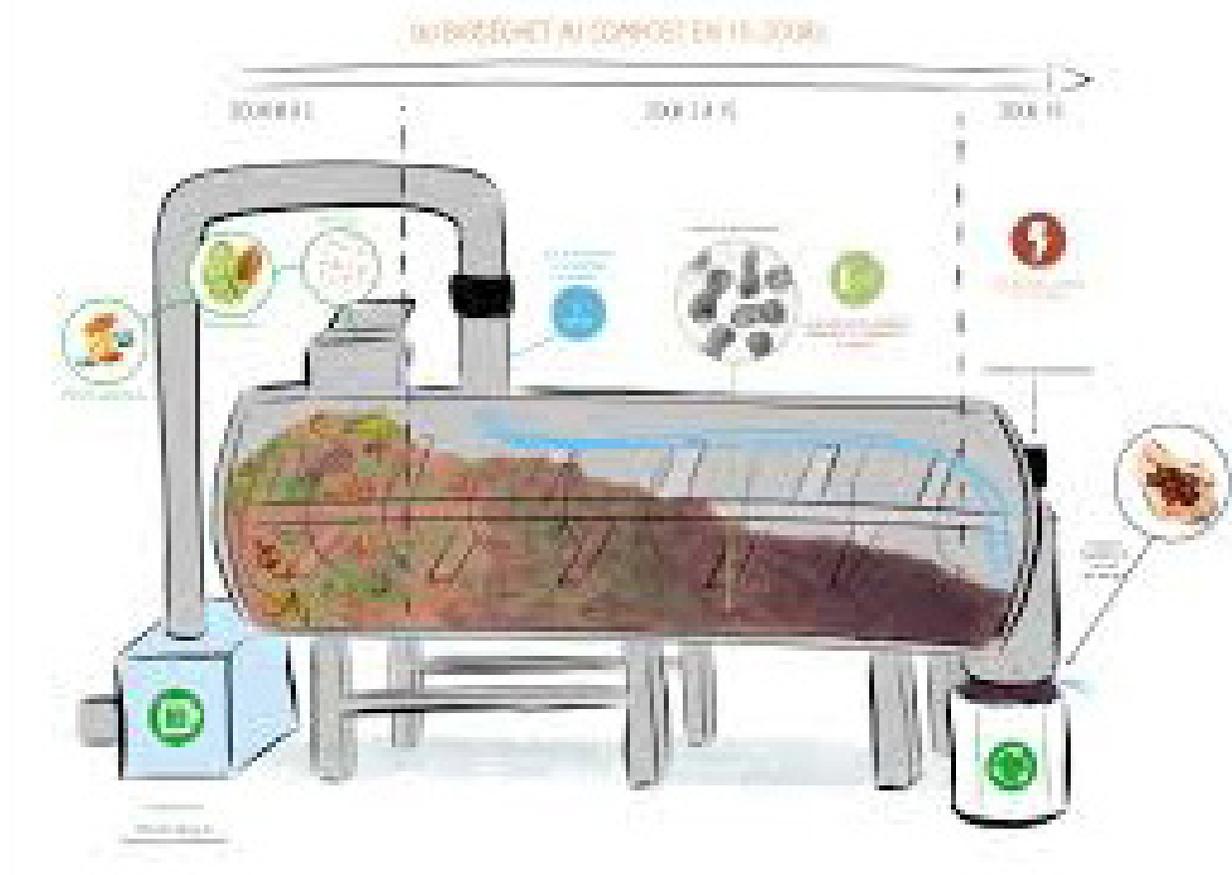
DIGESTAT
= déchets
« digérés »



Il doit subir un traitement
avant d'être utilisé comme
compost.



Achat/location d'un **ÉLECTRO-MÉCANIQUE** (solution de compostage aérobique)

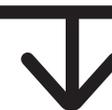


→ **Il doit subir un traitement** avant d'être utilisé comme compost.

Certaines collectivités proposent une **COLLECTE des biodéchets**



compostage en andain



compostage en méthanisation



Gestion in situ avec un PAVILLON DE COMPOSTAGE



La recette pour faire un bon compost



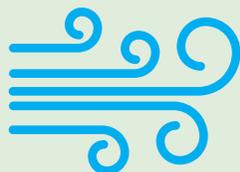
des végétaux secs (bruns)
(1/3)



de la matière organique (verte)
(2/3)



des micro-organismes



de l'air



de la chaleur



de l'humidité

Pour tous les déchets de cuisine et de table (DCT)



Organisation interne nécessaire :

Responsable « **référent composteur** » (intitulé sur la fiche de poste)

Tâches à effectuer à chaque apport (Temps de travail : environ 15 minutes/jour) :

- Vérification de la température
- Stocker et vider les biodéchets
- Rajouter du broyat
- Brassage
- Renseigner le registre de suivi

Autres tâches :

- Maintient de la propreté du site
- Vérification/ alimentation du stock de matière sèche (broyat)
- Mise en maturation
- Réutilisation du compost mûr
- Entretien des outils

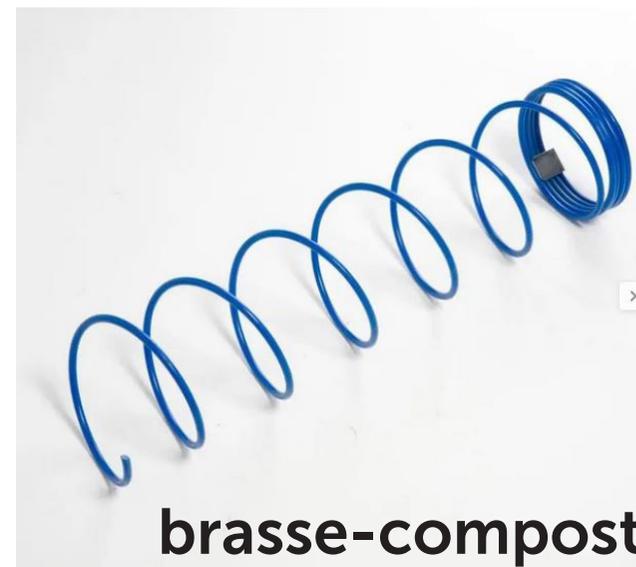
Outils nécessaires à l'entretien du site de compostage



bioseau



gants
petits outillage de jardin



brasse-compost



bâche



croc



couteau



thermomètre



pelle



En projet en Haute Ariège...

Collecte des biodéchets des professionnels avec la **solution grutable** (près-compostage en PAV)

Avantages :

- Valorisation locale des biodéchets
- Adapté à la saisonnalité touristique
- Gain de temps / facilité de tri et de gestion
- Facilité d'installation / mobile



Coût pour les pros : réflexion sur la mise à disposition gratuite des PAV grutables avec **une redevance spéciale (RS)**.

Depuis la loi du 13 Juillet 1992 et l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales sont dans l'obligation de mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels.

Elle a pour objectif de financer la collecte et le traitement des déchets produits par les professionnels qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- **Garantir l'équité fiscale** en évitant aux ménages de supporter le coût de collecte et de traitement des déchets des professionnels ;
- Orienter les déchets **dans les filières adaptées** en responsabilisant les professionnels au tri de leurs déchets ;
- **Réduire les déchets** à la source en incitant au tri et à la prévention des déchets.

+ la création d'une micro plateforme (compostage en andain) Exemple de la micro-plateforme à Albi : « Les mains sur terre »



Les mains sur terre

LOT NUMERO : 26

Date du 1^{er} apport : 6 / 11 / 2023

Date du 1^{er} retournement : 14 / 12 / 23

Date du 2^e retournement : 19 / 02 / 24

Date de fin d'hygiénisation : X / M / S

Projet soutenu financièrement par :



Valoriser les biodéchets par du compostage in situ

Comment faire ?

- Identifier tous les flux (DCT + salle café + déchets verts...)
- Réaliser une campagne de pesée (15 jours)
- Installer une zone de tri pour les convives
- Signalétique des consignes de tri
- Communication/sensibilisation des convives



→ **Bilan / Evaluation des besoins (volume composteur ?)**

- **Quelle ressource en broyat ?**
- **Exutoire du compost ?**
- **Déterminer un espace pour installer le site de compostage (proche cuisine)**
- **Financement du composteur/choix du matériel ?**
- **Accompagnement/Formation des équipes par la CCHA**

→ **Définir les actions à mettre en place pour :**

- **réduire les quantités de biodéchets**
- **lutter contre le gaspillage alimentaire**

Des questions ?

...

**Merci pour
votre attention**